

FORMULAIRE DE PROMESSE DE DONS au Centre Hospitalier de Denain

Je soussigné(e),

Nom

Adresse

Raison
Sociale

Téléphone

Mail

souhaite faire un don au Centre Hospitalier de Denain

Montant
du
don

Virement bancaire

Chèque

Espèces

Tous les dons au profit d'un établissement de santé public bénéficient d'une déduction fiscale:

- Pour les particuliers : déduction à hauteur de 66 % du montant versé dans la limite de 20% du revenu imposable annuel.
- Pour les professionnels : réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du montant versé, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires HT.

Pour justifier du versement du don, un reçu fiscal (Cerfa n°1158*04) est délivré au donateur.

Signature et cachet de l'entreprise :

Fait à :

le :

Centre Hospitalier de Denain
25 bis Rue Jean Jaurès
BP 225
59723 DENAIN Cedex
03.27.34.30.00 / www.ch-denain.fr

